

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE
SEANCE JEUDI 27 AVRIL 2023**

CONSEILLERS MUNICIPAUX :
EN EXERCICE : 15
PRÉSENTS : 10
Procurations : 3
Absents : 2

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-sept avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Samuel SOULIER, Maire de SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE.

Présents : BALMADIER André, BECHETOILLE Xavier, BRUNET Jean-Marie, CONSTANT Sandrine, DOLADILLE Damien, PANTEL Emilie, RODIER Sylvain, SOULIER Anne, SOULIER Samuel, TREBUCHON Géraldine.

Présents par procuration : Monsieur CHAMPREDON Éric à Monsieur DOLADILLE Damien, Madame GOEURY Béatrice à Madame PANTEL Emilie et Madame PAGES Anne à Madame CONSTANT Sandrine.

Absents : Madame DOMEIZEL Emilie et Monsieur PARENT Philippe

Secrétaire de séance : Madame CONSTANT Sandrine

11 – OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR : PROJET D'AMENAGEMENT D'UN COMMERCE DE VENTE ET VALORISATION DE PRODUITS LOCAUX CIRCUIT COURT ET AMENAGEMENT DE DEUX LOGEMENTS

Monsieur le Maire rappelle que la Commune de Saint-Alban a fait l'acquisition de l'immeuble CONDON, 2 rue Saint-Roch, courant juillet 2021. La Commune souhaite aménager cet immeuble afin de répondre à un porteur de projet, en rénovant un local professionnel de 100 m² en sous-sol et rez-de-chaussée à destination à la vente, promotion de produits locaux en circuit court et conditionnement à la distribution. Puis, à l'étage, à l'aménagement d'un studio et un logement T4. L'ensemble de cet immeuble en plein cœur du bourg demande une rénovation de façade et de toiture de qualité.

Le montant estimatif des travaux représente un montant total de 375 220 € compris acquisition (Travaux : 309 000 €, acquisition : 41 500 €, honoraires 8% : 24 720 €).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** la réalisation de ce projet ;
- **SOLLICITE** subvention auprès de Monsieur le Préfet de la Lozère au titre de la « Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux » pour un montant de 112 566 € correspondant à 30 % du coût du projet ;
- **ETABLIT** le plan de financement comme suit :

▪ Subvention DETR	112 566 € (30 %)
▪ Subvention CD48	93 805 € (25 %)
▪ Subvention CR Occitanie	93 805 € (25 %)
▪ Participation Commune de Saint-Alban	75 044 € (20 %)
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à satisfaire à toutes démarches utiles relatives à ce dossier.

Et ont les membres présents signé au registre des délibérations.

Copie certifiée conforme faite en mairie.

Le Maire,
Samuel SOULIER

